

Jurisprudence

Informations concernant l'affaire

ID national: III ZR 380/03

État membre: Allemagne

Nom commun: link

Type de décision: Autre

Date de la décision: 21/10/2004

Juridiction: BGH

Objet:

Demandeur:

Défendeur:

Mots clés:

Articles de la directive

Distance Selling Directive, [Article 2, \(1\)](#) Distance Selling Directive, [Article 2, \(4\)](#) Distance Selling Directive, [Annex I](#)

Note introductive

1. Les dispositions sur les contrats à distance, protectrice des consommateurs, sont également applicables si un livreur est présent au moment de la négociation de la conclusion du contrat et qu'il se présente directement devant le consommateur sans être en mesure de fournir à ce dernier des informations relatives au contenu ou à l'exécution du contrat.

2. Le fait de recueillir la signature d'un client, via la procédure « Postident-2 » utilisée par la Poste allemande, permet de conclure à la présence d'une méthode de communication à distance.

Faits

Question juridique

Décision

Texte intégral: [Texte intégral](#)

Affaires liées

Aucun résultat disponible

Doctrine

Aucun résultat disponible

Résultat